Edito

Actualités

Doct coit

Domerroácia

Patrimaina

Fiche

Bibliographie



La <u>artinique</u> OUINA

Le magazine d'information du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



votre magazine trimertriel gratuit

DOSSIER p. 6

Pour un urbanisme soucieux des risques sismiques

- "Malgré ses atours qui en font une île où il fait bon vivre, la Martinique est exposée à de nombreux risques naturels et technologiques. Il s'agit notamment des cyclones, tempêtes, séismes, éruptions volcaniques, Raz-de-Marée, houle et inondations ainsi que des risques liés à quelques industries dans lesquelles peuvent se produire des accidents aux conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement."
- 3 Le résultat des élections du C.A.U.E.
- 4 Rencontre avec l'architecte Jérôme Nouel
- 8 Le Carbet : entre histoire et architecture
- 10) Lutter efficacement contre les termites





Marcellin NADEAU Président du C.A.U.E. de la Martinique Conseiller Général du PRECHEUR depuis mars 2004

• • • Les quatre missions du C.A.U.E. •

Développer l'information, la sensibilisation du public et des scolaires

Aider à promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité

Contribuer au perfectionnement des professionnels Conseiller collectivités et particuliers sur leurs projets

Depuis sa création le C.A.U.E de Martinique n'a de cesse de mener des actions salutaires et Dès sa mise en place, le nouveau conseil d'administration a mis l'accent sur la nécessité de doter fondamentales pour un aménagement durable du pays Martinique. notre structure d'un véritable projet d'entreprise afin de donner du sens et de la cohérence à nos nombreuses actions. J'ai eu l'occasion d'insister sur les axes qui pourraient constituer le socle du projet de notre association ; axes que j'ai ordonnés autour d'une logique des quatre « R » : « R » projet de notre association , axes que j'ai ordonnes autour d'une logique des quatre « N. » . « N comme renforcement ; « R » comme rénovation, « R » comme réseau et « R » comme réussir.

En effet, il nous appartient de renforcer la lisibilité et l'efficacité de nos actions, en sachant que cet

en erret, il nous appartient de renrorcer la lisipline et l'emcacite de nos actions, en sacnant que cer objectif ne pourra pas être atteint sans adaptation de notre structure aux exigences de notre temps d'où la mise en place d'un véritable réseau de partenaires. Mon acception de la notion de réseau est plusieur

Réseau dans le cadre de la F.N.C.A.U.E. qui nous donne la possibilité d'échanger avec les C.A.U.E. est plurielle.

de France sans se limiter à un rapport exclusif à nos collègues hexagonaux, car nous risquons de de France sans se ilmiter a un rapport exclusir a nos conegues nexagonaux, car nous nsquons de tomber ainsi dans une forme de relent d' « exclusif colonial ». Il s'agit donc d'intégrer l'idée de tomber ainsi dans une forme de relent d' « exclusif colonial ». relations avec d'autres pays du monde. S'agissant de l'Europe, nous gagnerions à développer des échanges avec les pays nordiques où sont menées des actions intéressantes en matière d'habitat de Haute Qualité Environnementale et dans le domaine de l'auto-construction, qui s'apparentent à nos fameux « coups de main ». Il y a aussi les pays du Sud, du tiers Monde, dans lesquels sont menées des réflexions et actions sur la participation des habitants et sur la notion de « l'habitant

Réseau caribéen et américain à travers la mise en place d'une Union Régionale avec la Guadeloupe et la Guyane pour échanger autour des problématiques liées aux risques naturels, ou encore à nos manière d'habiter. Là aussi, le réseau caribéen ne devra pas se cantonner à aménageur ».

une relation exclusive pour éviter de nous engluer dans une sorte de « Domtomisation ». Il est donc fondamental de pouvoir ouvrir le champ de nos relations à d'autres peuples frères de la Caraïbe, comme le font déjà certains architectes martiniquais en développant une coopération

Réseau martiniquais, en établissant un partenariat avec tous les organismes qui travaillent autour de l'habitat, l'architecture, le logement, le paysage et l'environnement. Cette idée devrait pouvoir se concrétiser à travers la mise en place d'une M.H.A.P.E., la Maison de l'Habitat, de l'Architecture, des Paysages et de l'Environnement avec la collaboration du Conseil Général avec Saint-Vincent. de la Martinique. Ce projet est de nature à matérialiser l'idée de réseau martiniquais autour

C'est avec la plus grande énergie que nous souhaitons exprimer notre ras le bol de des problématiques de l'habitat des paysages et de l'environnement. l'éparpillement des comportements que reflète bien la formule créole du « chak bètafé kléré pou nanm li ». Il est encore temps d'accepter de travailler avec l'autre dans l'intérêt supérieur du pays. Nous devons apprendre à travailler ensemble, dans les domaines d'intervention du

Puisse notre C.A.U.E., à travers son projet d'entreprise, montrer la voie à ce niveau là. C.A.U.E., comme dans d'autres domaines encore.

Le 17 mars 2005 s'est tenu le Conseil d'Administration du C.A.U.E. de la Martinique renouvelant la composition du Bureau et du Conseil d'Administration

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU 2005







Secrétaire

Mme Joséline DELBOIS, Administration du C.M.T.

Secrétaire adjoint

M. Rigobert BOULA, Cons. Municipal du Lamentin

Trésorier

M. José SOUNDOUROM, Cons. Municipal de St-Joseph

Trésorier adjoint

M. Frantz TELGA., Architecte

Assesseur(s)

M. Léon ETIENNE, Cons. Municipal de St-Pierre M. Jean-Paul CHEMIR, Cons. Municipal du Robert

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005

Représentants des Collectivités locales :

- M. Marcellin NADEAU, Conseiller Général du Prêcheur,
- M. Nestor AZEROT, Conseiller Général de Ste-Marie
- M. Gilbert EUSTACHE, Conseiller Général du Diamant
- M. Luc-Louison CLEMENTE, Conseiller Général de Schoelcher
- M. Justin PAMPHILE, Conseiller Général du Lorrain
- M.Gaspard LEDRU, Conseiller Général du Carbet

Représentants de l'Etat :

- M. Jean-Yves DODU, Directeur de la D.D.E.
- M. Jean-Yves CORNIERE, Directeur de la D.A.F.
- M. Gérard JACQUA, A.B.F.
- M. Pierre ZABULON, Inspecteur d' Académie

Personnes qualifiée désignées par le Préfet :

- Mme Joséline DELBOIS, Administrateur du C.M.T.
- M. Olivier CARETO, Architecte

Membres élus par l'Assemblée Générale :

- M. José SOUDOUROM, commune de St-Joseph,
- M. Jean-Paul CHEMIR, commune du Robert,
- M. Léon ETIENNE, commune de St-Pierre,
- M. Rigobert BOULA, commune du Lamentin,
- M. Jude LARGEN, commune de Fort-de-France,
- M. Alain ROTZEN, commune de Trinité.

Représentants des professions concernées désignés par le Préfet:

- M. Frantz TELGA, Architecte
- M. Henri JOS, Architecte
- M. Franck HUBERT, Architecte,
- M. Serge ADAMI, Géomètre-topographe

Représentant le personnel :

• M^{me} régine RAPON, secrétaire comptable



Crédit photo : CAUE



Jérôme Nouel, vous connaissez ?

L'une des œuvres qu'il a réalisé avec l'architecte Christian Hauvette ne vous est sûrement pas inconnue : le Rectorat de la Martinique dont l'originalité est la ventilation naturelle. Il compte d'autres ouvrages à son actif, comme le Musée de la Canne aux Trois-llets, des nréhabilitations ou constructions de bâtiments pour les hôpitaux du Carbet et du Lamentin...



L'homme, amoureux de la mer installé depuis plus de 30 ans en Martinique, est un fervent militant de la qualité architecturale.

Il plaide pour des constructions adaptées au climat, à l'environnement et au mode de vie.

Pour nos lecteurs, nous avons rencontré Jérôme Nouel dans son agence pour qu'il nous parle de sa dernière réalisation, le marché de Saint-Pierre.

Je suís plutôt un moderne quí utílíse le passé sans le pastícher

Crédit photo : CAUE

Choisi pour en assurer la maîtrise d'œuvre, l'architecte nous parle de ses choix architecturaux.

« J'ai fait preuve d'humilité et je n'ai pas voulu rajouter une œuvre à l'existant. Ce marché avait déjà sa qualité architecturale, celle des vieux marchés en fer préfabriqués qui dataient d'après l'éruption de 1902 inspirée des pavillons Baltard. Il s'agit d'une très bonne architecture de métal. D'ailleurs, à l'époque on en exportait dans les colonies d'outre-mer.

Lorsque l'on réhabilite un bâtiment ancien, il faut le refaire tel qu'il est. Il est important de ne pas tricher, de ne pas le trahir. Si l'on ajoute des éléments, autant que cela soit discret tout en marquant, dans le même temps, l'intervention. »

La réhabilitation du marché de Saint-Pierre s'est donc faite à l'identique sans changer l'architecture extérieure du bâtiment. Les renforcements de la structure et les mises aux normes ont également respecté la construction originale.

L'intérieur s'était vu encombré au fil des ans par des constructions en dur supprimant toute la transparence et la polyvalence qui faisait le charme des marchés couverts...

Toutes les échoppes coté mer ont donc été démolies, libérant ainsi la superbe vue sur la baie.

Les constructions en dur (3 boucheries, une boutique, un poste de secours et des sanitaires) ont été regroupées coté rue, protégeant le marché des nuisances de la circulation routière. Seule innovation, les snacks ont été réimplantés sur une mezzanine, construite à l'intérieur du marché, avec une charpente métallique réalisée dans le même esprit que la structure du marché lui-même.



Le plancher et les aménagements sont en bois afin d'introduire une certaine convivialité.

La salle de restauration commune domine la baie de Saint-Pierre et la place Bertin.

La toiture du marché reprend la même couleur sable que celle en vis-à-vis de la Maison de la Bourse. L'ossature est peinte en gris-clair et la serrurerie de façade en bleu-gris.

L'opération constitue une harmonie discrète dans le cadre d'une ville d'art et d'histoire.



Crédit photo : CAUE

DOSSIER SPÉCIAL

Pour un urbanisme qui prenne mi

Malgré ses atours qui en font une île où il fait bon vivre, la Martinique est exposée à de nombreux risques naturels et technologiques.

Il s'agit notamment des cyclones, tempêtes, séismes, éruptions volcaniques, Raz-de-Marée, houle et inondations ainsi que des risques liés à quelques industries dans les quelles peuvent se produire des accidents aux conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Si les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et des contrôles réguliers qui limitent les risques, il est par contre impossible d'empêcher aux évènements naturels de se produire. à la vitesse de 2 cm/an, constituant une zone de **subduction** qui occasionne une activité sismique et volcanique importante.

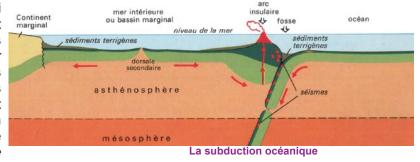
Une information indispensable

Aussi face aux aléas qui nous menacent, il convient de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens par la mise en place de mesures destinées à minimiser les dommages corporels et matériels. C'est ce qu'on appelle la mitigation, terme qui vient du mot latin mitigare qui se traduit par adoucir et

qui signifie atténuation. La prévention joue sur ce plan un rôle indispensable, reconnu par le législateur à travers la loi du 22 juillet 1987¹.

La connaissance de ces phénomènes grâce à une information préventive peut permettre à chacun de se protéger efficacement et diminuer sa propre vulnérabilité.

Les derniers tremblements de terre, et notamment celui qui a été ressenti en Guadeloupe le 21 novembre 2004, doivent nous rappeler que la Martinique est aussi menacée par un séisme majeur. L'île fait en effet partie de **l'arc des Petites Antilles** qui se situe en bordure Est de la Plaque Caraïbe sous laquelle s'enfonce la plaque Atlantique



Au cours des trois derniers siècles, une vingtaine de séismes d'intensité VI à VIII ont été répertoriés. Parmi les secousses les plus violentes (1727, 1837, 1839 et 1946), celle de 1839 fut de loin la plus meurtrière, faisant plus de 300 morts et causant des dégâts considérables. La majeure partie de Fort de France a d'ailleurs été rasée.

Un urbanisme et une architecture soucieux des risques

La concentration de la population, la polarisation des constructions et des activités, notamment dans la partie centrale et méridionale de l'île, ont considérablement accru les impacts relatifs au risque sismique.

¹⁻Loi relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la foret contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

eux en compte les risques sismiques

La prise de mesures collectives et individuelles plus pertinentes pour la prévention et la protection de la population deviennent ainsi nécessaires. Certaines concernent l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, les zones à forts risques ont fait l'objet d'interdiction de construire par les Plans de Prévision des Risques (P.P.R.).

Ces documents, institués par la loi Barnier du 2 février 1995 et régis par le décret du 5 octobre 1997, ont pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques naturels prévisibles et les zones où une activité quelconque aurait pour effet d'accroître les risques;
- de définir les mesures de protection et de sauvegarde nécessaires ainsi que les mesures qui doivent être adoptées dans les zones à risque par les propriétaires, exploitants et utilisateurs.

Ces P.P.R. sont pratiquement les seuls documents d'aménagement du territoire à prendre en considération le risque sismique, à travers un microzonage de l'aléa de sol. Ils ne font cependant qu'édicter la constructibilité ou la non-constructibilité des zones définies en termes d'aléa naturel. Les préoccupations relatives aux conséquences de la vulnérabilité des divers E.A.R. (Éléments À Risques), la préparation à la gestion de la crise post-sismique, le retour à la normale de la société après séisme, sont loin d'être pris en considération.

Quant aux P.O.S. et aux P.L.U., ils édictent des règlements qu'il convient de respecter si l'on souhaite obtenir un permis de construire, mais n'introduisent pas véritablement de mesures de prévention sur le plan sismique. Certaines dispositions peuvent ainsi conduire à des aberrations en cas de séismes majeurs. Ainsi, la non-prise en compte de la nature du sol, l'imposition de certaines hauteurs ou d'implantation bâtiments,..., peuvent aggraver la vulnérabilité des constructions. En effet, les hauteurs maximales imposées pourraient conduire à une mise en résonance des bâtiments avec le sol qui les supporte.

C'est aussi le cas quand les règlements

imposent aux constructions une implantation en ordre continu, sans prévoir de joints parasismiques, dont la largeur minimale est de 6 cm en zone de sismicité III dans laquelle est placée la Martinique. Cette absence de précaution parasismique peut conduire à un phénomène d'entrechoquement entre les bâtiments.

Il convient donc de prendre les mesures qui s'imposent en termes d'urbanisme et d'aménagement afin de réduire plus encore les risques qui nous menacent.

A cet effet, il est souhaitable de créer une véritable synergie entre tous les acteurs (élus, urbanistes, aménageurs, architectes, géologues, ingénieurs, etc) afin d'avoir une vision globale des risques naturels et industriels qui nous menacent et d'augmenter la pertinence des documents d'urbanisme pour qu'ils participent mieux, en complémentarité avec les P.P.R., à leur atténuation.

Échelle M.S.K. (1964)	
I	Secousse non perceptible
II	Secousse à peine perceptible
Ш	Secousse faible, ressentie de façon ponctuelle
IV	Secousse largement ressentie
V	Réveil des dormeurs
VI	Perte d'équilibre, frayeur
VII	Dommages aux constructions
VIII	Destruction de bâtiments
IX	Dommage généralisé aux bâtiments
Х	Destruction générale des bâtiments
ΧI	Catastrophe
XII	Changement de paysage

PATRIMOINE

Au cours de l'année 2003, la campagne d'inventaire du patrimoine des Communes du Nord de la Martinique a permis de mettre en lumière le riche patrimoine architectural et mobilier de la commune du Carbet.

Bien que le caractère typique du bourg du Carbet, avec ses nombreuses cases traditionnelles, soit déjà bien connu du grand public, il importe toutefois d'œuvrer pour le préserver ou, dans le pire des cas, d'en conserver la mémoire. C'est ainsi que plusieurs maisons ont pu être inventoriées avant d'être détruites par la suite. Alors, plongez vous dans la découverte du patrimoine carbétien...

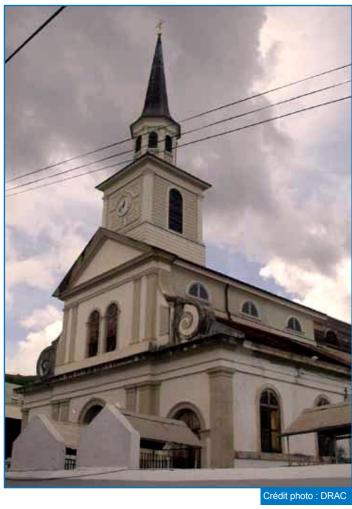
Parmi le patrimoine remarquable du Carbet, on recense trois éléments particulièrement important.

L'Église paroissiale Saint-Jacques

Dès 1640, une chapelle en matériaux relativement légers existait au Carbet, mais c'est vers 1776 qu'elle fut reconstruite en moellon et en bois. On suppose que l'église fut reconstruite à cette date en se fiant à l'inscription figurant sur la grille de chœur. Endommagée par le séisme du 11 janvier 1839, elle fut reconstruite en 1840. Par la suite elle subit diverses réparations en 1863, 1869,1873 et en 1899.

L'église, de plan allongé, possède une façade ordonnancée de style baroque à 3 travées. Le clocher se compose d'un bahut et d'une flèche octogonale à égoût retroussé. A l'intérieur, la nef est couverte d'un berceau lambrissé reposant sur 16 poteaux en bois d'angélique et de courbaryl habillés de colonne en bois à fûts cannelés ; les plafonds des bas côtés sont plats. La voûte, comme les plafonds, est entièrement en bois. La tribune qui repose sur des colonnes s'ouvre sur la nef par une arcade. La voûte du Chœur représente un ciel étoilé avec des représentations d'un ciboire avec hostie, d'un calice et d'une ancre (allégorie de la Foi). Seules les élévations, la façade antérieure et l'abside de l'église sont en moellon avec enduit.

A la suite de plusieurs restaurations successives démarrées en 1992, l'église a entamée la restauration des maçonneries extérieures, enduits, pierre de taille emmarchements (avec accès handicapé au droit de l'entrée latérale gauche).



Les menuiseries extérieures et les voûtes intérieures ont été restaurées en moabi. La restauration continue avec les travaux de la voûte lambrissée et des plafonds des bascôtés. D'ici quelques mois, l'église aura retrouvée toute sa splendeur.

Le presbytère

Mentionné pour la 1ère fois en 1687, il est sérieusement endommagé par le séisme du 11 janvier 1839. Tout comme l'église, il fut réparé à partir de 1840. Au XXème siècle, la toiture en tuile en écaille fut remplacée par la tuile mécanique et une partie des murs en moellon fut consolidée avec du ciment.

Le jardin jouxtant l'élévation postérieure du presbytère s'est révélé être le site d'un ancien village amérindien, identifié par la présence de poteries. La maison est en rez-de-chaussée surélevé avec un étage carré, précédé d'un escalier monumental. Une galerie couverte en bois longe l'élévation postérieure.





Crédit photo : DRAC

Le Tombeau de la Dame espagnole, situé dans le cimetière de l'église, daterait de 1891. Il a été érigé pour une femme de nationalité espagnole, M^{me} Caffiolo, qui périt avec ses trois enfants lors du cyclone du 18 août 1891 et dont les corps sans vie furent retrouvés sur la plage de l'Anse Latouche.

Au-delà de ces 3 éléments, la ville dispose de bien d'autres atouts. Ainsi, on ne peut manquer de citer d'autres éléments remarquables avec d'une part les maisons de la rue Perrinon datant du XIXème siècle et d'autre part, le canal alimentant en eau le presbytère et la fontaine (1864), de la place Jules Grévy où se situe le monument aux morts de la Grande Guerre. Nombre de maisons situées autour de la place et dans les rues adjacentes datent du début du XXème siècle ou du XIXème siècle (voire du XVIIIème siècle pour quelques unes d'entre elles) et sont dites hautes car elles comportent un étage carré (la maison Taïlamé, au nord ouest du Bourg). Dans les anciens faubourgs et certains hameaux, on retrouve un patrimoine industriel local avec ce qu'il reste des anciennes habitations productrices de sucre, indigo, cacao et manioc, ainsi que les distilleries comme Lajus, Neisson, Anse Latouche, Beauregard, Cambeilh et Duvallon, pour ne citer que celles-ci.

Il faut aussi mentionner le patrimoine militaire avec les vestiges de la batterie dite haute du Carbet et ceux, mieux conservés, de la batterie de la Pointe Capot, sans omettre de citer les impacts de boulets encore visibles sur la paroi des falaises de l'Anse Turin.

On signalera enfin les ouvrages d'art (ponts tels que celui de l'Anse Turin, canaux dont celui de Beauregard...) ou encore quelques uns des différents édicules de cette commune. Le patrimoine mobilier est également riche, la campagne d'inventaire a inclus des éléments déjà connus et étudiés, tels que le polissoir amérindien, les différentes œuvres picturales (comme le tableau d'Evremont de Bérard) et le mobilier religieux et funéraire de la commune. Cette campagne a également permis d'identifier et de dater différents objets du culte tels une croix de procession de 1775 ou des calices et ostensoir du milieu du XIXème siècle.

Nous l'avons tous compris, Le Carbet bénéficie d'une grande richesse patrimoniale...

Prévention domestique : les termites

Insectes vivant en colonie, les Termites s'attaquent aux bois, au papier, aux textiles, mais également à d'autres matériaux, moins connus, comme le cuir, la colle, la laine, le plâtre, le plastique, les fils électriques, le mortier et le ciment si ces matériaux se trouvent sur leur passage.

On connaît environ 2.000 espèces de termites. Les termites, qui vivent entièrement à l'abri de l'air et de la lumière, apprécient le confort et s'adaptent aux climats difficiles en se réfugiant dans des bâtiments où ils trouvent la chaleur et l'eau qui leur permettent de se développer et se reproduire.

De fait, si aucune prévention n'est faite, votre maison est susceptible d'être complètement envahie...

Le C.A.U.E. vous délivre ses conseils pour lutter efficacement contre ces insectes "gênants".

Les départements d'outre mer sont situés sous les tropiques, la diversité des termites y est donc plus importante. Cela se traduit également par une plus grande diversité des attaques de ces insectes dans les bâtiments.

Comment repérer la présence de termites ?

Leurs galeries sont bien visibles si l'on fait un examen attentif des lieux. Celles-ci constituent un indice certain de présence des termites.

L'entrée à l'intérieur du bois se fait presque toujours par les parties en contact avec les maçonneries, les extrémités encastrées, etc., si bien qu'il est impossible de la voir de l'extérieur.

Les termites respectent toujours la surface extérieure du bois qui peut d'ailleurs être réduite à l'épaisseur d'un parchemin. Ils dévorent l'intérieur et, de préférence, les parties les plus tendres des cernes annuels, ce qui donne au bois attaqué, sous la pellicule externe, un aspect feuilleté. À l'intérieur, les termites circulent dans des galeries libres de sciure dont ils cimentent les cheminements

avec du ciment de terre mâchée. Les galeries apparentes sont faites de débris et d'excréments agglomérés avec de la salive.

De la même manière, ils peuvent aussi construire de véritables stalactites ou stalagmites.

Le mode d'invasion des termites se fait par voie terrestre (galeries), lors de l'essaimage, ou encore par apport dans l'habitation de bois contaminé (bois de chauffage ou de récupération notamment).

Il faut noter que l'humidité et la chaleur favorisent le développement des termites.

Pour vérifier sa maison, on sonde le bois avec un outil pointu : la surface reste souvent intacte, mais l'intérieur est creusé de petites galeries, tapissées d'un ciment identique à celui des cordonnets.

Les termites peuvent aussi être repérées par des méthodes de détection acoustique qui sont très fiables.



Nos conseils de prévention



- · les plantations près des murs ;
- les débris de bois le long des murs ;
- les pentes vers le bâtiment ;
- · les vides sanitaires insuffisants et mal aérés ;
- les déchets dans le remblai (bois, sacs, papiers...);
- · les puits perdu près d'un bâtiment ;
- les revêtements étanchent sur parquet ;
- le bois non traité ;
- · les caves mal aérées (plaque perforée) ;
- · les barrières étanches trop hautes ;
- l'eau stagnante près du logement ;
- · les sols et branchements proches non traités ;
- · les charpentes inaccessibles de l'intérieur...



- aérer les grillages ;
- · créer un trottoir en bordure des logements ;
- rendre accessible le vide sanitaire ;
- bien aérer sa cave ;
- · créer une barrière étanche dans la cave ;
- mettre des gouttières et un regard étanche indépendant de la maçonnerie;
- rendre la charpente accessible de l'intérieur...

"

Les moyens de lutte

Après avoir éliminé tous les facteurs extérieurs favorisant la présence de termites, tels que l'humidité ou la nourriture alternative, on peut procéder à différents traitements :

> Le traitement par injection

L'objectif est de ceinturer le bâtiment d'un termicide de façon continue, en injectant dans le sol et les murs un termicide pour repousser les termites à l'extérieur. Ce traitement est très efficace, mais laisse des traces apparente dans la maçonnerie. Ce produit doit être utilisé avec précaution pour ne pas polluer la nappe phréatique.



Crédit photo : CAUE

> Les mousses insecticides

Dans ce cas, la mousse sert de vecteur car elle transporte l'insecticide plus loin et comble mieux les interstices. Cette technique peu limiter les risques environnementaux, elle augmente l'efficacité des traitements tout en diminuant les risques d'interventions répétées. Si ce traitement est très efficace, notamment pour les surfaces peu accessibles, il ne peut s'employer que pour des volumes peu importants.

Les boucliers métalliques

Il s'agit de poser une lame métallique au sommet des fondations d'un bâtiment, pour obliger les termites à contourner l'obstacle. La présence de galerie permet de déceler leur activité. Ce moyen est infaillible pour détecter l'intrusion des termites dans la construction. L'utilisation de bouclier métallique est difficile dans la rénovation.

Le film de poléthylène basse densité insecticide

C'est un film imprégné d'insecticide. Il assure à la fois une protection contre les remontées d'humidité et une efficacité répulsive et mortelle contre les termites. Ce traitement permet de réduire les quantités d'insecticide nécessaire (intérêt environnemental) et a un effet curatif sur le traitement. Cette méthode n'est utilisable qu'en pré-construction.

Le traitement par appâts

Cette technique diffère de toutes les autres méthodes de traitement car elle est écologique et ne fait aucun dégât. Il s'agit de poser des appâts (pièges FIRSTLINE de Xylophene) pour attirer les termites. Une fois le piège connecté, on remplace l'appât par un poison dissimulé dans de la cellulose pour contaminer et détruire toute la colonie. Une fois la colonie détruite, on repose des appâts pour la surveillance des lieux inspectés.

Ce traitement s'inscrit dans la durée car il peut durer jusqu'à deux ans. Enfin, à noter que des nouvelles normes imposent de traiter tous les bois de structure.

Notons que ces traitements donnent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des travaux engagés et limitée à 1.219,59 € pour une personne seule, 2.439,18 € pour un couple marié, majorée de 304,90 € pour un enfant et 381,12 € pour deux enfants.

Les produits employés doivent être agréés CTB-A + et les entreprises CTB-A +.

BIBLIOGRAPHII

Les dernières publications du C.A.U.E. :

• Exposition "Les marchés couverts de la Martinique"

Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation, le C.A.U.E. Martinique vous présente son exposition sur les marchés couverts de la Martinique. Elle fait suite à une affiche plus générale sur les mêmes marchés disponible au siège du C.A.U.E.

Cette exposition itinérante a pour vocation non seulement de montrer l'intérêt architectural de ces bâtiments, mais aussi de revivre ces lieux oubliés parfois qui restent cependant des supports de l'animation en centre bourg.

Contactez le C.A.U.E. pour les modalités de prêt

- Nos commandes de livres en 2005 :
 - La construction pharaonique du Moyen Empire à l'époque Gréco-Romaine (Ed. Picard)
 - Handicap et Construction (Ed. Le Moniteur)
 - Mon jardin tropical Antilles Réunion (Ed. Gondwana)
 - La société des voisins (Ed. La Maison des Sciences de l'Homme)
 - Les rencontres du Club Risques Antilles Guyane (Ed. Ministère de l'Écologie)

Tous ces ouvrages sont disponibles et consultables au service de documentation du C.A.U.E.

Pour tous renseignements contacter le 05.96.70.10.23

GLOSSAIRE

A.B.F.: Architecte des Bâtiments de France

C.M.T.: Comité Martiniquais du Tourisme

D.A.F.: Direction de l'Agriculture et de la Forêt

D.D.E.: Direction Départementale de l'Équipement

E.A.R.: Éléments À Risques

Édicule: Petite construction urbaine d'emploi varié

F.N.C.A.U.E.: Fédération Nationale des C.A.U.E.

M.H.A.P.E.: Maison de l'Habitat, de l'Architecture, des

paysages et de l'Environnement

Mitigation: Atténuation

P.L.U.: Plan Local d'Urbanisme

P.O.S.: Plan d'Occupation des Sols

P.P.R.: Plan de Prévention des Risques

Subduction: mouvement convergent des plaques lithos-

phériques aboutissant au passage d'une plaque océanique sous une autre plaque

Contacts

Directeur de la publication

Gilles Birota

Conception

& assistance à rédaction :

Etikstudio

Crédit photo:

C.A.U.E. 972

Réalisation : C.A.U.E. 972



www.caue-martinique.com

31 avenue Pasteur 97200 FORT DE FRANCE

Tél.: 0596 70 10 23

Fax: 0596 60 52 76

Nous recevons le public tous les jours sauf le lundi :

de 08h00 à 13h00 de 15h00 à 18h00

Un architecte-conseil se tient à disposition pour répondre à vos questions.



